



LIMINAIRE DU CTL du 15 MARS 2016

Depuis quatre ans, et notamment depuis la nomination à Matignon de Manuel Valls, la politique gouvernementale, en plein accord avec les prescriptions Européennes, ne se préoccupe plus de précautions d'usage pour s'attaquer violemment au monde du travail (politiques d'austérité, transfert de richesse au capital au travers du pacte dit de responsabilité, ANI, Loi Macron, Loi sur le dialogue social) et à présent l'avant projet de loi El Khomri.

Ce projet de loi, et à travers lui les attaques contre le monde du travail, est étroitement lié aux attaques contre le statut général des fonctionnaires et les statuts particuliers du Projet de loi sur la déontologie des fonctionnaires voté par le Sénat le 27 janvier 2016 et du protocole PPCR.

Nous sommes confrontés à la volonté du gouvernement d'imposer une mobilité forcée aux fonctionnaires pour accompagner les restructurations et suppressions de services, notamment dans le cadre de la réforme territoriale. C'est dans ce cadre que le gouvernement veut généraliser les corps ou statuts interministériels. Cette politique est mortifère pour le service public et le statut des fonctionnaires.

La semaine dernière, et alors qu'une pétition sur le net, à rassembler plus d'un million de signatures, plus d'un demi million de personnes sont descendues dans la rue. Cette manifestation intergénérationnelle composée de salariés du public comme du privé avec également des lycéens et des étudiants demandait le retrait de la loi Travail « dite El Khomri »

Les agents de la Fonction Publique étaient eux aussi présents. Le statut des fonctionnaires est dérogoire au Code du travail, mais il ne lui est pas totalement étranger. Ses principes fondamentaux s'appliquent aux agents publics, fonctionnaires et contractuels (temps de travail, droit au reclassement,...). Et de nombreuses dispositions réglementaires, décrets ou arrêtés, trouvent des équivalents au code du travail.

Et à la DGFIP ?

Pendant que notre direction générale annonce fièrement une année record pour le contrôle fiscal, la destruction de nos services et de nos missions continuent.

La direction générale s'attelle depuis la fusion à casser à petit feu les services et les missions qui sont les nôtres.

Concentration des structures, régionalisation des missions, dématérialisation, transfert de missions d'autres administrations vers la DGFIP, disparition du guichet fiscal unique, ...

Elle en profite également pour remettre en cause les règles de gestion obtenues de dure lutte depuis de nombreuses années et lors de la fusion. Remise en cause des règles sur la mobilité, des règles de mutation.

Et alors que le gouvernement attaque le monde du travail, la dégradation des conditions de vie au travail, l'absence de reconnaissance envers les agents, la perte du sens des missions et de la qualité des missions de la DGFIP n'ont jamais été aussi inquiétantes et vives que dans la période actuelle.

Les causes sont évidentes et connues : baisse continue des moyens humains et budgétaires de la DGFIP doublées d'un empilement de réformes et restructurations toutes guidées par le seul souci de réduction de la dépense publique au mépris des besoins des usagers et des conditions de travail des personnels.

Le DG se pose, lui, pour sa part en défenseur de notre direction, estimant qu'il n'y a pas d'alternative à ses choix en termes de restructurations, car le gouvernement n'envisage pas de modifier ses priorités en termes d'emplois et de moyens budgétaires.

La situation est grave : la DGFIP se vide rapidement de son sens alors qu'elle est socialement utile et économiquement rentable. D'autres choix sont nécessaires pour les missions de services publics dont la DGFIP a la responsabilité. C'est ce qu'exigent les organisations syndicales aujourd'hui.

Concernant, les points à l'ordre du jour de ce CTL, la CGT Finances Publiques est en désaccord avec le choix de l'Administration de ne plus solliciter les agents et les cadres de proximité qu'une année sur deux pour l'évaluation des risques professionnels.

- en désaccord parce que cette proposition est en contradiction avec l'esprit de la loi qui appelle un recensement annuel des risques. Et personne n'est mieux placé que les agents pour effectuer ce recensement ;
- en désaccord parce qu'il appartient à l'administration de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour respecter ses obligations légales ;
- en désaccord parce que dans un contexte d'aggravation des risques psychosociaux, prendre de la distance pour les percevoir pourrait s'avérer particulièrement dangereux ;
- en désaccord parce que les agents n'ont pas à faire les frais sur leur santé des politiques d'austérité.

Par chance, cette année est celle de la consultation.

Cependant, des cas récents nous montrent bien que nous sommes dans une situation difficile et alarmante et que les conditions de travail se dégradent très rapidement. Cela démontre l'importance d'une évaluation annuelle au plus près des problèmes des agents.

C'est pour toutes ses raisons, pour défendre le statut général des fonctionnaires, les missions et plus généralement le code du travail que nous appelons l'ensemble des agents de la DGFIP et de la Fonction Publique à la grève le 31 mars et à se joindre aux manifestations qui auront lieu ce jour là.

La CGT Finances Publiques continuera à se battre contre les attaques du statut général et à agir avec les agents à l'amélioration des conditions de travail pour un contrôle fiscal plus juste et plus efficace.